

ce parce que l'esprit martial disparaît de la société, que les volontaires quittent la carrière militaire et que les salles d'exercices sont fermées? Est-ce le résultat de l'administration du service militaire? Si l'on traite les volontaires de la manière dont il a été question dans le cas que nous avons discuté aujourd'hui, je ne m'étonne pas que les salles d'exercices soient vendues. Aujourd'hui, je suis allé chez un avocat de cette ville, pour donner un affidavit relativement à un soldat qui a servi dans la guerre américaine, et qui demande une pension, et bien que vingt-cinq ans se soient écoulés depuis, je crois qu'il obtiendra cette pension. Je ne crois pas que ses blessures soient aussi graves que celles du volontaire, dont le cas nous a été soumis aujourd'hui. Il est fort bien de parler d'exercer nos troupes tous les ans, mais si nos volontaires ne sont pas traités avec justice par le ministère, ces exercices seraient inutiles. Je ne sais pas pourquoi le ministre, qui n'a pas coutume d'agir ainsi, aurait oublié sa position élevée au point de traiter de la sorte, pour des raisons personnelles, un homme qui a servi son pays et exposé sa vie pour la défendre. Cela est suffisant pour causer la désorganisation de nos corps de volontaires et, si cela continue, il en résultera qu'un grand nombre de salles d'exercices seront fermées.

M. WATSON: Le 95e est l'un des plus beaux bataillons qui aient pris part à la suppression de la rébellion, en 1855, et ses quartiers généraux sont au Portage la Prairie, qui est un endroit très convenable et un centre pour les chemins de fer. Il est composé de soldats et d'officiers habiles, mais il n'a pas de salle d'exercices. Si nos volontaires doivent être encouragés, on devrait suppléer à ce besoin de manière à ce qu'ils aient un lieu pour s'exercer et déposer leurs armes. L'année dernière, j'ai été étonné d'apprendre que le ministre avait formé le 91e bataillon, avec M. Bedson pour colonel. La chose n'était pas plus nécessaire alors qu'elle ne l'est aujourd'hui; de fait, il ne s'était pas encore réuni et n'était pas encore organisé. D'un autre côté, le 95e existe; il était inutile d'en former un autre. Ce nouveau bataillon n'a été créé que pour donner des positions honorifiques à quelques citoyens qui ont été nommés officiers. J'espère que le ministère de la milice s'occupera un peu du 95e bataillon et qu'il lui fournira l'occasion de camper, et qu'avant longtemps, il lui fournira une salle d'exercices, afin que ce corps puisse être encouragé à rester organisé.

Collège militaire, Kingston.....\$77,000

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je désire attirer l'attention spéciale du ministre de la milice sur certains faits qui m'ont été communiqués, relativement à la promotion de deux officiers qui étaient dernièrement des cadets de ce collège. Je vais faire part de ce que j'ai appris, et l'honorable ministre pourra donner les explications qu'il désire, s'il en a à donner. J'ai appris que deux cadets qui, je regrette de le dire, n'avaient pas pu réussir dans leur examen, ont été dernièrement promus à des emplois dans un corps permanent quelconque. L'honorable ministre sait-il si cela est vrai ou non?

Sir ADOLPHE CARON: Oui.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Est-ce vrai?

Sir ADOLPHE CARON: Oui.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Eh bien! je ne veux rien dire contre ces jeunes gens eux-mêmes, M. LANDERKIN.

mais je désire faire comprendre au ministre et à la chambre que, si vous voulez rendre plus qu'inutiles les grandes dépenses qu'occasionne le collège militaire, vous ne pouvez pas prendre un meilleur moyen que de promouvoir, dans n'importe quelle circonstance, des jeunes gens qui ont eu le malheur de ne pas réussir dans leurs examens. Cela est décourageant pour les cadets qui, par leur bonne conduite et leur application à l'étude, espèrent réussir à obtenir un grade dans notre service militaire, ou dans l'armée impériale. S'ils constatent que, dans une circonstance quelconque, le gouvernement accorde des commissions à des jeunes gens qui n'ont pas réussi dans leurs examens, il en résulte que le gouvernement cause un tort considérable à la discipline et à la morale des cadets du collège. Je regrette vraiment qu'une telle chose ait eu lieu; et je crois que la chambre doit connaître les raisons qui ont engagé mon honorable ami à faire ces recommandations. Il me semble qu'il y a une grave erreur de jugement dans cette action, et que le collège en a souffert un grand dommage.

Sir ADOLPHE CARON: Je suis d'accord avec l'honorable député, quand il dit que le ministère devrait faire tous ses efforts pour encourager les cadets qui réussissent dans leurs examens. Mais mon honorable ami sait que le mode de nommer dans des corps permanents ne s'applique pas seulement aux cadets du collège militaire et, dans ce cas, ces jeunes gens qui avaient déjà fait partie de la milice et qui avaient étudié pour obtenir leurs certificats, étaient exactement dans la même position que tout autre membre de la milice, qui aurait été choisi en dehors du collège militaire pour recevoir une commission dans nos corps permanents. L'un de ces jeunes gens a été nommé dans la milice permanente et l'autre dans la police à cheval.

Je crois que l'honorable député reconnaîtra que depuis que je suis à la tête du ministère, je me suis toujours efforcé de donner aux cadets toutes les chances possibles. Le nombre de cadets que j'ai nommés pour faire partie des corps permanents, indique que, dans plusieurs cas, je leur ai donné la préférence. Naturellement, il pourrait être préférable d'adopter un autre mode, et de dire que personne autre que les cadets ne recevra de commission dans les corps permanents; néanmoins, je crois qu'il serait injuste de ne pas reconnaître les services des membres de la milice du Canada, lesquels ont consacré la plus grande partie de leur temps aux affaires de milice, et qui ont prouvé leur loyauté et leur zèle, en répondant à l'appel quand les circonstances l'ont exigé. Je crois qu'il ne faudrait pas les laisser dans l'oubli, mais que nous devrions nous efforcer d'agir envers ces deux classes d'hommes, de manière à rendre la milice plus efficace. Les cadets ont de grands avantages sur les autres, et je crois que le mode que nous avons adopté a jusqu'ici bien réussi. Je ne crois pas qu'il serait juste ou convenable d'établir une classe composée exclusivement de cadets, qui seraient seuls nommés aux positions dont nous pouvons disposer dans les corps permanents.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: L'honorable ministre n'a pas bien compris le point que j'ai soulevé, et qui est d'une grande importance pour l'avenir du collège militaire. Je ne suis pas prêt—et je désire qu'il le comprenne bien—à poser en principe que les cadets seuls devraient recevoir des commissions. Je ne crois pas que la chose soit